



Spécial préparation de rentrée 2017

SOMMAIRE

Édito	1
Les moyens de rentrée	2
Les prévisions d'effectifs	3
Actualités	4

Edito

Quel bilan !

Les perspectives de la prochaine rentrée, la dernière préparée par ce gouvernement, ne sont guère meilleures qu'il y a 5 ans. Sous la pression démographique, les moyens nouveaux ne permettent toujours pas de réduire les effectifs par classes, premier facteur indiscutable pour faire réussir tous les élèves. La réforme du lycée qui n'aura connu aucune inflexion sous ce quinquennat, a même été complétée par l'interdiction du redoublement, accélérant les parcours pour une gestion simplifiée des flux. En collège, la réforme désorganise les établissements, impose des concertations interminables et encadre sans fondement la liberté d'action des personnels, sur l'évaluation des élèves par exemple. C'est bien la fragilisation de certains enseignements avec un redéploiement des moyens qui a financé la réforme à la dernière rentrée. L'attribution d'un quart d'heure manquant par division (de 30 élèves !) constitue pour la rentrée le seul apport nouveau dans les collèges de l'académie, soit moins de 20 % des 184 créations d'emplois. Alors faisons nous entendre dans les CA pour que des moyens arrivent, et vite ! D'autant que les services

académiques gardent toujours quelques réserves... Manque de places dans les lycées et LP publics, libertés dans l'application de la réforme du collège : le réseau privé joue sa carte pour redresser ses effectifs, tout particulièrement là où son implantation ne connaît aucun frein de la part des collectivités territoriales, comme dans le Morbihan.

Quelle société prépare-t-on si l'entre-soi et le recours à l'enseignement privé catholique sont encouragés ? La ministre qui prétendait vouloir faire de la mixité sociale dans les établissements une priorité, ne fera pas oublier ce bilan dans l'académie. Les tensions sociales, culturelles et religieuses attendent pourtant des réponses politiques ambiguës et engagées pour que tous les jeunes d'une même génération grandissent ensemble dans l'École de la République. Le SNES-FSU porte haut et fort cette ambition dans le débat public pour que l'opinion, et en premier lieu les familles, manifestent leur confiance dans les personnels du service public d'éducation.

Gwénaél Le Paih
le 3 février 2017

L'académie est sous dotée !

Au 4^e rang des académies de métropole sous dotées au regard de leurs effectifs (après Versailles, Bordeaux et Clermont-Ferrand), l'académie de Rennes reçoit 184 emplois d'enseignants du second degré pour préparer la rentrée 2017. Certes, les dotations sont positives depuis 2013, mais les destructions d'emplois sous Sarkozy n'ont pas été compensées, alors que la hausse des effectifs a été continue dans le second degré

public en Bretagne (15 638 élèves supplémentaires depuis 2008). Le SNES-Bretagne évalue à 600 emplois le déficit de postes pour retrouver le taux d'encadrement de 2008. Le Ministère reconnaît d'ailleurs des taux H/e pour l'académie très inférieurs aux taux moyens nationaux en collège comme en lycée, même s'ils se redressent légèrement à la rentrée 2017.

H/e	R14	R15	R16	R17 (prévisionnel)
collège	1,190	1,189	1,194 ⁽¹⁾	1,197 ⁽²⁾
LGT	1,441	1,429	1,424	1,430 ⁽³⁾

(1) Le H/e a augmenté non pas sous l'effet de moyens nouveaux (il y en a eu même moins !), mais parce que les collèges publics ont perdu 478 élèves par rapport aux prévisions. La réforme du collège et les libertés laissées aux collèges privés pour sa mise en oeuvre sont passées par là !

(2) Le dernier quart d'heure de la part libre (de 26 h + 2 h 45 à 26 h +3 h) donne des moyens dans les DGH, mais les effectifs repartent aussi à la hausse +434 élèves en collèges.

(3) Le H/e augmente notamment avec les moyens donnés aux lycées pour ouvrir des places en BTS (+ 29 emplois).

Le H/e : késako ?

Cet indicateur est le nombre d'heures de la DGH (HSA comprises) rapporté à l'effectif élèves correspondant. Il se calcule aussi bien à l'échelle d'un niveau, d'un établissement que de l'académie et indique dans la dotation le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement apporté par un élève. Le statut de cet indicateur a évolué dans le temps : auparavant à la base des dotations, on le multi-

pliait par le nombre d'élèves pour obtenir la DGH. Avec les dotations à la structure (nombre de classes), il constitue désormais un indicateur calculé *a posteriori* et permet un suivi statistique. L'évolution de ce taux ou sa comparaison avec ceux d'autres établissements de même nature restent très instructives pour le suivi des DGH.

LES DOTATIONS

Sur les 184 emplois d'enseignants du second degré, 151 sont implantés dans les DGH des établissements (tableau). 11 emplois sont aussi donnés pour les zones de remplacement, 4 pour la documentation (tous créés sur le 35), 8 pour la GRH et 10 pour les dispositifs particuliers (dont CASNAV - cf. p. 4).

9 emplois de CPE sont créés mais seuls 5 sont implantés (1 sur le 22 ; 3 sur le 35 ; 1 sur le 56) car 4 sont mis en réserve ! Nous le contestons car 7 collèges sont sans CPE et 35 collèges comptent plus de 600 élèves avec un seul CPE : les urgences de création sont bien là ! 6 créations en moyens infirmiers ; 2 créations en assistants sociaux ; 3 créations en personnels administratifs.

65 créations de professeurs des écoles (1 sur le 22 ; 1 sur le 29 ; 61,5 sur le 35 ; 1 sur le 56).

Dotation aux établissements	Emplois collège	Emplois LGT	Emplois LP	Emplois ULIS	TOTAL
22	5	0	0	1	5
29	3	30	-3	2	30
35	31,5	44	1,5	2	77
56	-5	34	3	2	32
total	34,5	108	1,5	7	151

Lecture : les collèges du 22 reçoivent 5 emplois d'enseignants supplémentaires pour la rentrée 2017.

À NOTER

Dans la foulée des comités techniques départementaux (CTSD) mi-mars, se tiendra le comité technique académique (CTA) le 28 mars. Le recteur y présentera les mesures de carte scolaire (créations et suppressions de postes). Saisissez autant que de besoin les militant-es du SNES pour porter dans ces instances paritaires les revendications de votre établissement (pression aux HSA, effectifs minorés, compléments de service et suppressions de postes contestables...).

Pour le mouvement Intra, saisie des vœux du 23 mars au 3 ou 4 avril - 12h

Des effectifs toujours à la hausse mais un ralentissement en lycée

Depuis 2013, les augmentations d'effectifs en **LGT** restent très favorables au réseau public avec 6000 élèves supplémentaires sur 5 ans (de 2013 à 2017) contre 3263 dans le privé. Mais le retard pris par la Région Bretagne pour accompagner la hausse démographique avec des extensions et de nouvelles constructions de lycées publics a permis au réseau privé

de réduire l'écart, jouant du manque de place dans le public. Ainsi à la rentrée 2017, 603 élèves supplémentaires sont attendus dans les lycées privés et 662 dans les lycées publics. La FSU reste mobilisée pour que la construction des lycées publics de Ploërmel (56) et de Liffré (35) n'accuse plus aucun retard.

...et une petite reprise en collège

En **collège** et malgré les discours du gouvernement sur la laïcité, le réseau privé catholique a poursuivi sans contrainte son développement depuis 5 ans (de 2013 à 2017) avec 2084 élèves supplémentaires contre 717 dans le public. L'accélération aux rentrées 2016 et 2017 est notable (+1649 élèves contre -44 pour le public) et s'explique évidemment par les libertés laissées au privé dans l'application de la réforme du collège. Mais le public résiste mieux là où le réseau de collèges publics est dense, comme dans le 35 et le 22 (+234 en 6ème public dans le 22 contre +26 en

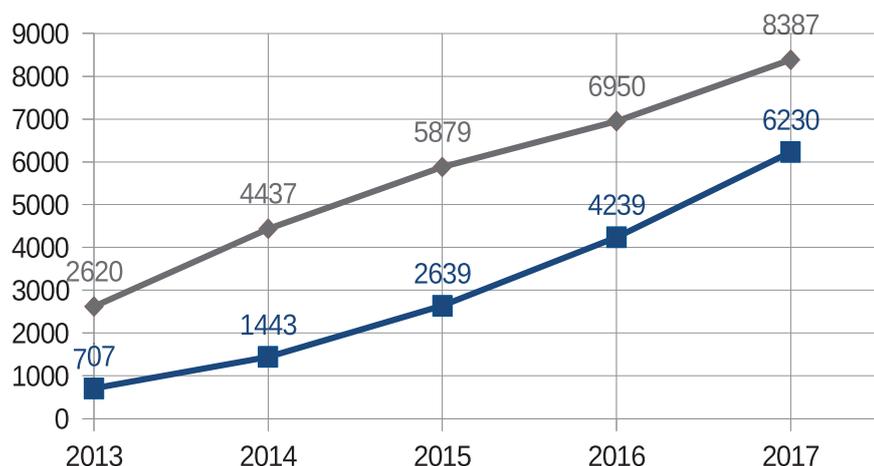
6^e privé). En revanche, dans le **Finistère** (+1 élève dans le public contre +231 dans le privé) et surtout dans le **Morbihan** (-195 élèves pour le public contre +360 dans le privé), le réseau catholique prospère ! Outre les fermetures de 4 collèges publics sur 2 ans (dont 2 dans le 29 et 1 dans le 56), c'est l'absence d'écoles, collèges et de lycées publics sur des territoires qui est en cause : par exemple St Avé et Guidel, deux communes du Morbihan de plus de 10 000 habitants, sont sans collège public mais ont chacune un collège privé !

EFFECTIFS	2016 CONSTAT	2017 PRÉVISION
PUBLIC		
Collège	-478	434
LP	93	-16
LGT	1190	662
Total (yc post-bac)	1071	1437
PRIVÉ		
Collège	464	1185
LP	49	-7
LGT	935	603
Total (yc post-bac)	1600	1991

Les informations chiffrées de cette publication sont extraites des documents communiqués aux élus des personnels du CTM et du CTA (comités techniques ministériel et académique). Les regroupements de données et les bilans sur plusieurs années sont réalisés par le SNES-FSU Bretagne. Frédérique Lalys, Matthieu Mahéo et Gwénaél Le Paih (élu-es au CTA) sont les rédacteurs de ce numéro spécial.

Augmentation cumulée des effectifs selon le réseau

2nd degré de la rentrée 2013 à 2017 public en gris / privé en bleu



GLOSSAIRE

- **BMP** : bloc de moyens provisoires
- **CA** : conseil d'administration
- **DGH** : dotation globale horaire
- **EPL** : établissement public local d'enseignement
- **ETP** : emploi en équivalent temps plein. Pour les moyens enseignants 2nd degré, 1ETP=18h
- **HSA** : heure supplémentaire annuelle
- **IMP** : indemnité pour mission particulière (taux plein 1250€)
- **PPCR** : protocole parcours carrières et rémunérations
- **REP** : réseau d'éducation prioritaire

Rentrée 2016 : toutes les heures postes n'ont pas été utilisées !

C'est une première dans l'académie ! À force de serrer les DGH à chaque échelon de gestion (rectorat, IA, EPLE), 19 ETP en heures poste et presque 11 ETP en IMP n'ont pas été consommés, soit 342 heures poste et 198 IMP à 1250€ ! Les établissements n'auraient pourtant eu aucun mal à les intégrer dans leur DGH, même tardivement, avec des groupes ou dédoublements supplé-

mentaires par exemple. *A contrario*, 391 HSA (presque 22 ETP d'heures supplémentaires) ont été imposées à la place, pour compenser "de petits BMP restés vacants" avance le rectorat. La pénurie de personnels titulaires ou contractuels est donc bien une réalité ! En tout cas, des réserves de moyens existent... voilà qui encourage nos luttes pour de meilleures DGH tout de suite !

Inspections

Dans le cadre du PPCR, le rectorat confirme que les inspections concerneront prioritairement cette année les collègues susceptibles de bénéficier d'un avancement accéléré : soit les collègues du 6^e échelon qui ont, au 01/09/16, moins d'un an dans l'échelon et ceux du 8^e échelon qui ont, à la même date, entre 6 et 18 mois d'ancienneté dans leur échelon. Le SNES demande que tous

les collègues proches de l'accès à la hors-classe qui ont des notes pédagogiques trop anciennes puissent bénéficier d'une correction automatique de leur note sans être inspectés, la doyenne ayant clairement annoncé au CTA que les IPR ne pourraient pas tout faire ! Le rectorat se dit prêt à un examen individuel mais rejette pour le moment un tel dispositif collectif.

Prochain stage de l'Observatoire L'Éducation prioritaire le 16 mars à Rennes

Échanges et débats entre collègues du premier et second degré seront au programme pour réfléchir ensemble aux dispositifs en REP et REP+ et plus globalement à la prise en charge des élèves en difficulté.

Patrice Caro, professeur de géographie, auteur de l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire en France (DEPP/Céreq) en 2014 montrera la répartition des décrocheurs et des risques sociaux d'échec scolaire et de décrochage dans l'académie de Rennes. **Des collègues de l'Éducation prioritaire témoigneront** des

dispositifs et pratiques qu'ils mettent en œuvre pour faire réussir les élèves et des limites qu'ils rencontrent aussi pour faire du bon travail. **Des responsables du SNES et du SNUIPP** apporteront un éclairage national et feront un état des lieux de l'actualité concernant ce dossier.

Vous avez **jusqu'au vendredi 10 février (inclus)** pour déposer votre demande de congé pour formation syndicale auprès de votre chef d'établissement. N'oubliez pas parallèlement de vous inscrire auprès du SNES académique (s3ren@sn.es.edu).

CASNAV

L'académie de Rennes est dotée depuis la rentrée 2016 d'un Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV). Il est placé sous la responsabilité de Mme Mokhtari, IA-IPR de Lettres, qui a présenté son activité lors du CTA de janvier.

Il s'agit de mieux coordonner les actions menées dans l'académie en s'appuyant sur des moyens nouveaux. Le CASNAV a pour le moment mis en place essentiellement des actions de formation et de production de ressources. L'objectif visé est clairement celui de l'inclusion plutôt que de la prise en charge de ces jeunes par des enseignants spécialisés. Aucun chiffre n'a été donné et il conviendra de suivre attentivement le déploiement de l'instance pour qu'elle constitue un soutien aux personnels en vue de la prise en charge des élèves. Le SNES est intervenu pour demander un équilibre entre l'inclusion et la prise en charge des élèves par des enseignants spécialisés, au risque sinon de conduire à l'exclusion de ces élèves au sein même de la classe.

EXPÉRIMENTATION DES BAC PRO EN BTS : QUEL RÔLE JOUERA LE PRIVÉ ?

Le recteur a précisé en janvier le protocole de dérogation (avis du conseil de classe de Term Bac Pro puis saisie sur APB) et les quotas par STS (de 20 à 80%). Avec 29 emplois (sur les 108) attribués spécifiquement aux BTS des LGT (4 en LP), 200 places supplémentaires sont ouvertes sur les BTS publics de l'académie (rappelons que le droit à une place réservée s'exercera à l'échelle de l'académie !). Mais de nombreuses questions demeurent ! Quels seront les dispositifs d'accompagnement des jeunes retenus dans l'expérimentation ? Quel rôle auront les équipes de BTS auprès des équipes de LP au moment des avis ? Et surtout, le réseau privé prendra-t-il sa part de bacheliers professionnels ?